

MESURES et FRAUDES

*"détention sur le comptoir d'une balance Roberval,
frauduleusement faussée de 200 grammes par
3 épingles à linge fixées au contre-fléau."*

Les vérificateurs au service du consommateur !

L'aménagement de l'espace consacré à la métrologie se poursuit. Les visites futures pourront inclure cette étape.

Des tableaux didactiques et de nombreux instruments évoquent la rationalisation et l'unification des mesures dont ont dépendu le développement des sciences et l'essor de la société industrielle et marchande.

Clichés : J.-N.C



Balance de TP ; trafiquée par notre photographe ?

Quelques cartels encore à réaliser, et pourquoi pas, en attendant et pour se mettre dans l'ambiance, un peu de lecture avec ces extraits glanés dans la « *Revue de métrologie pratique* », une publication mensuelle comportant une partie officielle, des articles divers et des publicités ?

En 1925 une multiplicité d'encarts pour des pompes à essence qui déferlent sur le marché !

On trouve aussi quelques jugements des tribunaux correctionnels, ainsi dans le numéro de janvier :

- le 16 octobre 1924, à Perpignan, Mme M, femme C. boulangère ; 3 jours de prison avec sursis, 200 francs d'amende, affichage et insertion du jugement ; elle « *avait placé 2 écrous à l'intérieur de sa balance, ce qui la rendait fausse de 50 grammes* ».

- A Nevers, 23 octobre. Mme P., cultivatrice à Gourchizy, condamnée pour avoir « *mis en vente des pains de beurre vendus pour 250 grammes et présentant des manquants de 30 et 40 grammes* ».

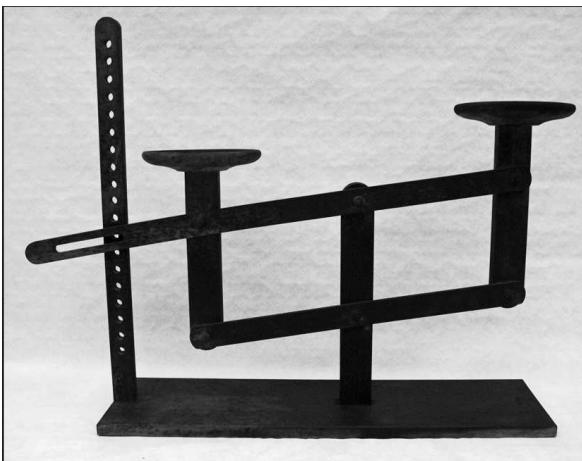
Dans le numéro de mai 1925 :

- Château-Gontier. M. M, jardinier, « *détention d'un poids en fonte d'1kg déplombé, ne pesant que 961 grammes* ».

- Nérac, 10 janvier 1925. M. S, boulanger, « *livraison de pains de 2,5 kilos pesant 900 grammes en moins* »

- Mont de Marsan, 17 février 1925 : M. G, marchand de marrons, « *tromperie sur la quantité vendue à l'aide d'une mesure en bois, dans laquelle avait été placé un disque en bois diminuant la capacité de mesure.* ». Astucieux !

- Nontron., 9 décembre 1924. M. et Mlle D, épiciers, « *détention sur le comptoir d'une balance Roberval, frauduleusement faussée de 200 grammes par 3 épingles à linge fixées au contre-fléau* ».



Modèle en bois montrant le fléau et le contre-fléau d'une balance à affichage latéral (Coll. Zola)

Toujours en 1925, (janvier), la revue signale dans un article intitulé « les abus des brevets » quelques crapuleries de grande ampleur souvent pratiquées par des industriels américains qui déposent des brevets pour des appareils ne différant que très légèrement d'autres déjà brevetés par leur véritable inventeur !

Ainsi, une balance automatique pour grains et charbons, utilisée au port de Marseille, à Toulon, aux raffineries Lebaudy (...) due à « *un modeste et ingénieux Français, M. Couche, mécanicien à Cour-et-Buis (Isère)* » a été copiée sans vergogne (...) et brevetée de façon illicite !

Jean-Noël Cloarec